

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DDEEES 138 G Subvention et convention triennale avec l'association « Parcours d'Insertion - Fonds Local Emploi Solidarité de Paris » Paris (3e) en vue de promouvoir la formation d'allocataires parisiens du RSA socle.

Mme Seybah DAGOMA et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris ,siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'autorisation de signer avec l'association Parcours d'Insertion FLES de Paris une convention, dont le texte est joint en annexe, en vue de promouvoir la formation d'allocataires parisiens du RSA socle et lui propose l'octroi d'une subvention à cette association;

Sur le rapport présenté par Mme Seybah DAGOMA et par M. Christian SAUTTER au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général ou, par délégation, M. le Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, est autorisé à signer avec l'association Parcours d'Insertion FLES de Paris (n° Simpa 4586, numéro Tiers X08320), dont le siège social est fixé 19, rue Béranger Paris (3e), la convention dont le texte est joint en annexe pour le financement de la formation d'allocataires parisiens du RSA socle.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 400.000 euros, sera prélevée sur le chapitre 017, rubrique 564, nature 6568 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices ultérieurs.